

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 23 novembre 2023 à 10h00  
« Transferts entre âges et générations »

<b>Document n° 6</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**La solidarité financière entre ménages : les retraités versent plus d'aide que  
l'ensemble des actifs, mais moins que les actifs de 50 à 65 ans**

*Simon Moreau, division conditions de vie des ménages, Insee, 2023*



**Note**

À l'attention de Mesdames Valérie Albouy, Julie Solard,  
Emmanuelle Crenner, Monsieur Simon Moreau

Dossier Suivi par :  
MOREAU Simon  
Tél : 01 87 69 63 91  
Mèl : simon.moreau@insee.fr

Montrouge, le 08 novembre 2023  
N°2023\_24921\_DG75-F340

**Objet : Étude sur les transferts entre ménages pour le Conseil d'Orientation sur les Retraites**

**La moitié des ménages a apporté une aide financière à un autre ménage au cours des 2 derniers mois**

Selon l'enquête Budget de famille (*sources*), en 2017, la moitié des ménages ont, au cours des deux mois précédant l'enquête, apporté une aide financière (*définitions*) à un autre ménage. L'aide moyenne apportée représente 3,5 % de la masse totale du revenu des ménages.

L'aide financière entre ménages est soit directe, sous la forme d'un transfert monétaire, soit indirecte, sous la forme d'une prise en charge de certaines dépenses. Au cours des deux mois qui ont précédé l'enquête, près d'un ménage sur cinq a effectué un versement occasionnel d'argent, pour un montant moyen de 410 euros par ménage donateur. Le versement régulier d'argent est moins fréquent : il concerne 7% des ménages, pour un montant moyen de 600 euros sur deux mois par ménage donateur.

La prise en charge des dépenses d'un autre ménage est plus fréquente que les dons d'argent, mais d'un montant total légèrement plus faible. Au cours des deux mois précédant l'enquête, 35 % des ménages ont dispensé ce type d'aide pour un montant moyen de 280 euros par donateur.

Ces aides financières versées par les ménages représentent en 2017 un montant annuel total de 38,3 milliards d'euros. Les transferts monétaires s'élèvent à 21,1 milliards d'euros, dont 63 % sont versés de manière occasionnelle. Les transferts par prise en charge de dépense s'élèvent à 17,1 milliards d'euros.

**Une solidarité familiale, notamment des ascendants vers les descendants**

En 2017, sur les 21,1 milliards d'euros de transferts monétaires, 91 % sont des transferts entre membres d'une même famille vivant séparément ; les 9 % restants correspondent à des transferts entre ex-conjoints ou amis. L'entraide familiale

concerne essentiellement des ménages aidant leurs descendants (enfants, petits-enfants ou beaux-enfants - 14,5 milliards d'euros). Il peut aussi s'agir de ménages aidant leurs parents ou grands-parents (2,2 milliards d'euros) ou d'autres membres de leur famille ou belle-famille (2,5 milliards d'euros).

**Figure 1 : Aides versées sur un an à d'autres ménages, selon leur type, et leur destination**

Aides versées 38 milliards			
Transferts monétaires 21 milliards			Prise en charge de dépense 17 milliards
Entraide familiale 19 milliards		Autres (ex conjoint, amis, voisins, autres) 2 milliards	
Enfants, petits-enfants ou beaux-enfants 15 milliards	Parents ou grands-parents 2 milliards		

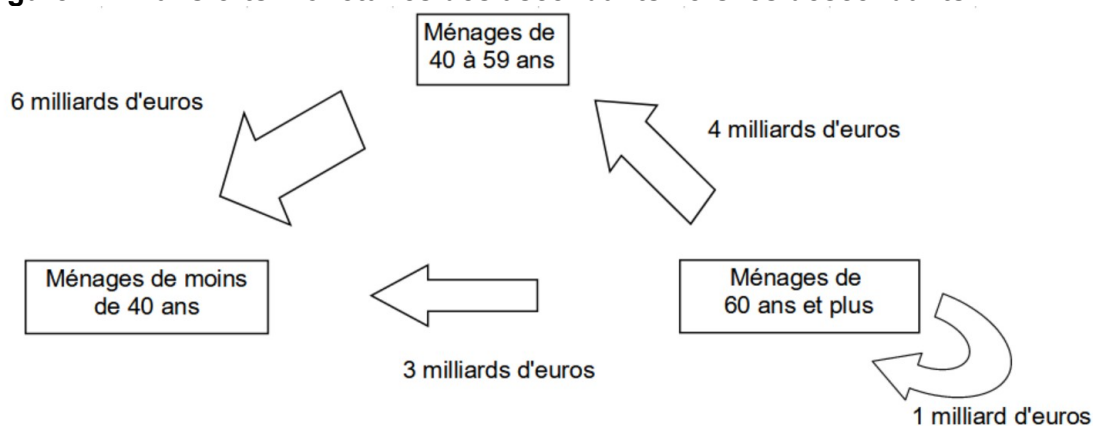
Champ : ménages vivant en logement ordinaire de France entière.

Lecture : les ménages transfèrent 15 milliards d'euros d'aide financière vers leurs enfants ou petits enfants sur une année.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

Au sein des aides monétaires vers les descendants, les jeunes générations (celles de moins de 40 ans) reçoivent 60 % des montants entre ascendants et descendants. Elles proviennent d'abord de leurs parents âgés de 40 à 59 ans (6 milliards d'euros), puis de leurs parents ou grands-parents âgés de 60 ans ou plus (3 milliards d'euros) (*figure 2*). Les générations « pivot », aux âges intermédiaires (de 40 à 59 ans), donnent à leurs enfants 1,5 fois plus qu'elles ne reçoivent de leurs propres parents. Enfin, au sein des ménages de 60 ans et plus, 1 milliard d'euros est transféré des parents vers leurs enfants âgés.

**Figure 2 – Transferts monétaires des ascendants vers les descendants**



Champ : ménages vivant en logement ordinaire de France entière.

Lecture : les ménages dont la personne de référence a entre 40 et 59 ans transfèrent 6 milliards d'euros à leurs descendants de moins de 40 ans et reçoivent 4 milliards de la part de leurs ascendants de 60 ans et plus (parents ou grands-parents).

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

La suite des analyses présentées dans cette note porte sur l'ensemble des aides versées et reçues, qu'elles soient financières ou par la prise en charge de dépenses.



## Les ménages de 50-64 ans versent le plus d'aide, principalement vers leurs enfants et petits enfants

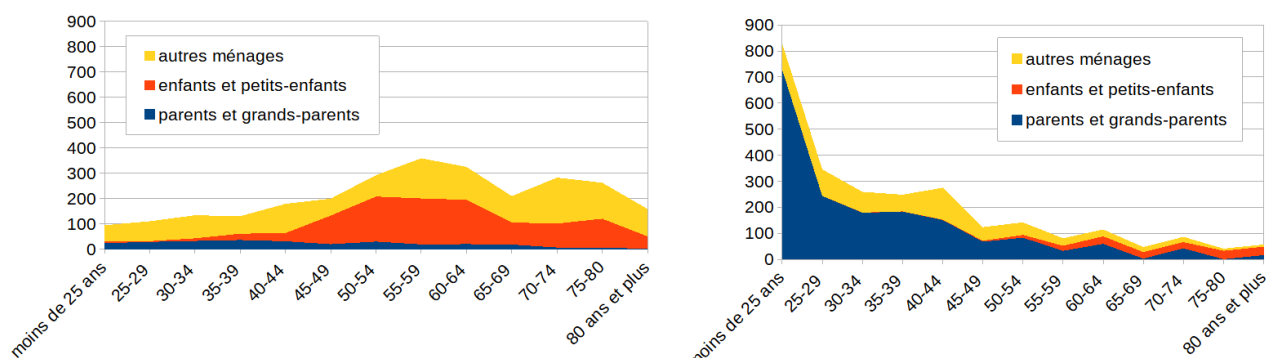
Le montant des aides apportées par les ménages en 2017 varient fortement selon l'âge de la personne de référence (*définitions*). C'est autour de 60 ans que les ménages sont le plus généreux (*figure 3*). Avant 40 ans, le montant total des aides qu'ils versent oscille autour de 130 euros en moyenne sur deux mois soit 2 % environ de leur revenu total moyen après solde des aides versées et reçues. Malgré un niveau de vie en hausse à partir de 25-30 ans, le montant moyen des aides versées n'augmente guère jusqu'à la quarantaine. Les contraintes financières croissantes à cette période de la vie (arrivée des enfants, achat immobilier...), conduisent à des dépenses destinées essentiellement aux membres du ménage. À partir de 40 ans, les ménages commencent à donner davantage à d'autres ménages et à 55-59 ans, le montant des aides atteint son maximum : 360 euros en moyenne sur deux mois soit 5 % du revenu des ménages de 55-59 ans sur la période. Le profil des aides versées par âge s'explique en grande partie par l'aide versée aux enfants et petits enfants : elle représente moins de 20 % des montants versés jusqu'à 44 ans, puis plus de la moitié des aides versée entre 45 et 64 ans. Pour les ménages de 65 ans ou plus, dont les enfants sont le plus souvent devenus autonomes, les sommes mobilisées sont beaucoup moins importantes.

Le départ d'un des enfants du foyer familial l'année de l'enquête peut expliquer des dépenses plus élevées. Ce type d'évènement est le plus courant chez les 50-59 ans. Pour cette tranche d'âge, le montant moyen des aides qu'ils ont versées en 2017 sur deux mois s'élève à 710 euros lorsqu'un enfant a quitté le foyer dans l'année contre 300 euros pour les autres.

Les aides versées aux parents et grands-parents représentent des montants beaucoup plus faibles : le maximum est atteint à l'âge de 35-39 ans, avec une aide moyenne de 40 euros sur deux mois. On n'observe pas de flux d'aides importants vers les parents à un âge plus avancé, où ces derniers sont susceptibles de connaître de nouvelles dépenses liées à la dépendance.

Symétriquement, les ménages déclarent surtout recevoir des aides lorsqu'ils sont jeunes.

**Figure 3 - Montant moyen\* des aides versées (graphique de gauche) et reçues (graphique de droite) en 2017 sur les deux mois précédant l'interrogation, selon l'âge de la personne de référence du ménage**



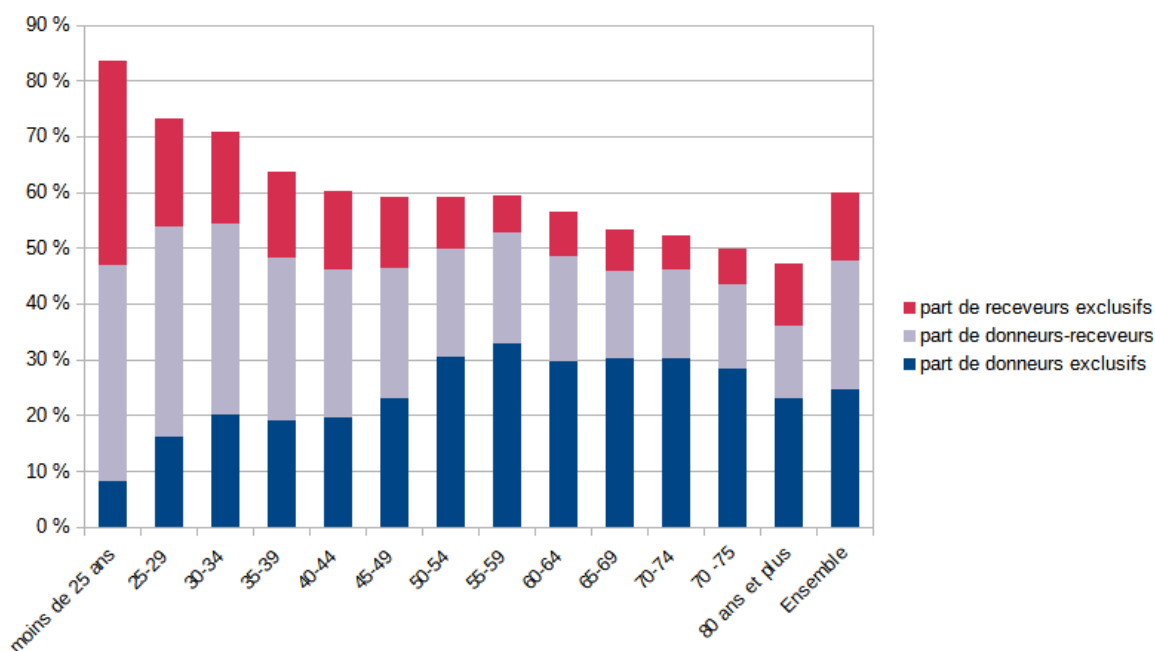
Lecture : en 2017, les ménages dont la personne de référence entre 70 et 74 ans a versé des aides pour un montant moyen de 280 euros sur les deux mois précédant l'enquête (dont 90 euros à leurs enfants ou petits enfants).  
Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France.  
Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.



QSi les personnes de 50-64 ans sont les plus généreuses en moyenne, c'est surtout parce que le montant moyen par donneur y est le plus important. En revanche, la part de ménages donneur oscille aux alentours de 50 % à quasiment tous les âges (*figure 4*). Elle décroît au grand âge (36 % parmi les plus de 80 ans).

La part des ménages recevant des aides décroît tout au long de la vie, pour atteindre moins de 25 % après 65 ans.

**Figure 4 - Part des ménages ayant déclaré recevoir et verser une aide, selon l'âge de la personne de référence**



Lecture : en 2017, les ménages dont la personne de référence est âgée entre 70 et 74 ans sont 30 % à avoir versé une aide sans en recevoir, 6 % à avoir versé et reçu une aide, et 16 % à avoir reçu une aide sans en verser.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

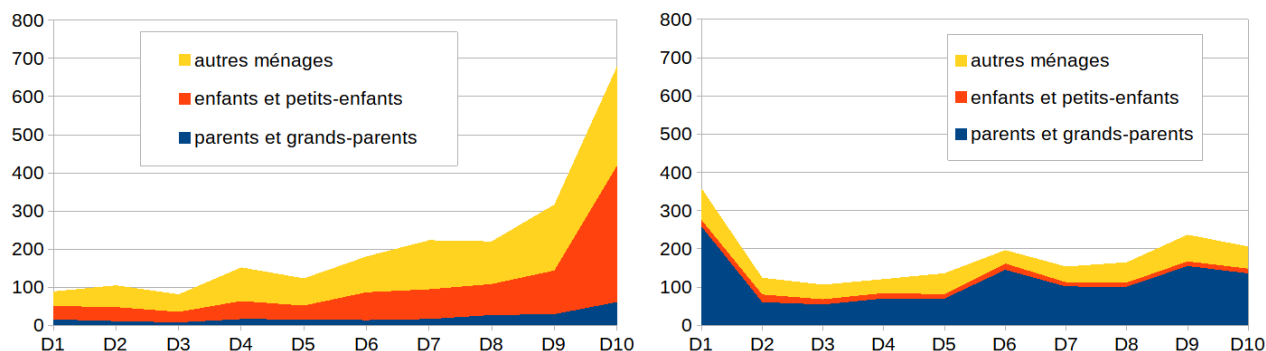
### Les ménages modestes parmi les plus aidés, surtout en début de vie active ou en cours d'études

Les ménages les plus modestes reçoivent le plus d'aides de leur entourage. Parmi les ménages du premier décile de niveau de vie, 45 % ont reçu une aide en 2017 (*figure 6*). Ils perçoivent également en moyenne des montants plus importants (*figure 5*) : les 10% des ménages les plus pauvres reçoivent en moyenne 360 euros sur deux mois (800 euros par ménage aidé), soit le double du montant d'aides reçu en moyenne sur tous les ménages. Mais parmi les ménages modestes, ce sont les plus jeunes qui sont le plus aidés, et en particulier les jeunes ménages en cours d'études ayant déjà un logement indépendant. Parmi les 10 % des ménages les plus pauvres, les étudiants ou apprentis ont perçu en moyenne 1 400 euros sur deux mois, soit 4 fois plus que la moyenne des 10 % des ménages les plus pauvres. L'aide bénéficie en second lieu aux jeunes ménages entrant sur le marché du travail. Ainsi, avant 30 ans, et en particulier avant 25 ans, la famille constitue un important soutien lors de la prise d'autonomie. Passé cet âge, l'entraide familiale diminue : les retraités et autres inactifs du 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie reçoivent une aide moyenne de 115 euros sur deux mois.



La moitié des ménages les plus aisés reçoit néanmoins plus d'aide que la moitié la plus pauvre, à l'exclusion des 10 % les plus pauvres (déciles de 2 à 5) : 190 euros sur deux mois pour les premiers contre 120 euros pour les seconds. A l'exception du 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie, environ un ménage sur trois déclare recevoir des aides pour l'ensemble des déciles.

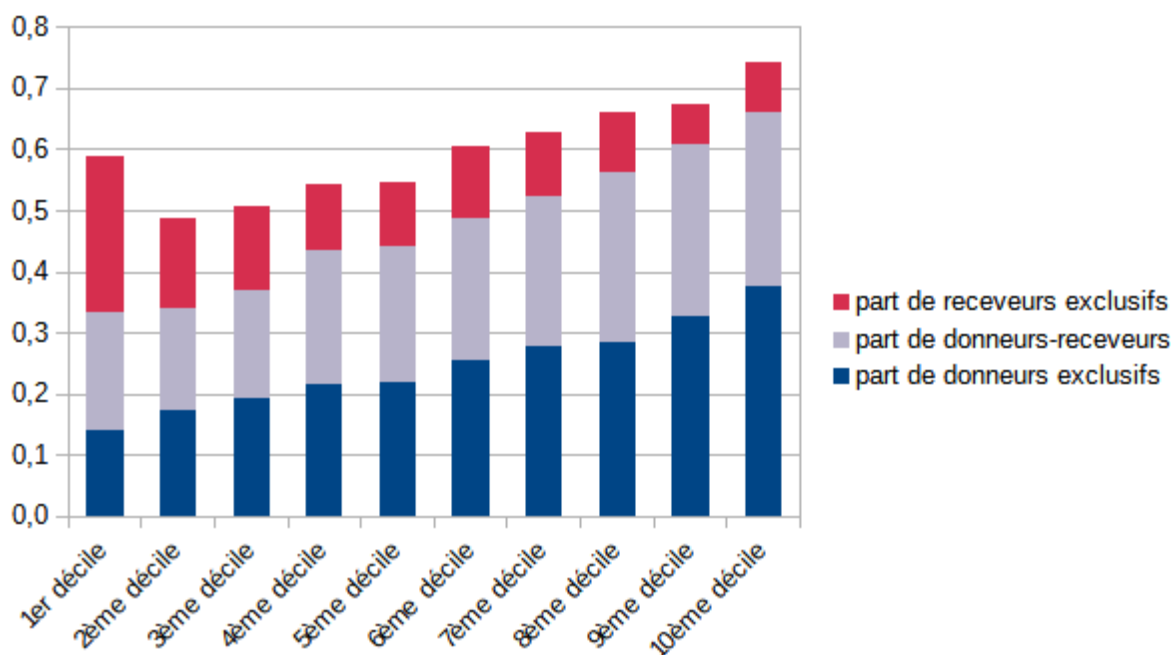
**Figure 5 Montant moyen\* des aides versées (gauche) et reçues (droite) en 2017 au cours des deux derniers mois, selon le niveau de vie**



Lecture : en 2017, les 10 % des ménages les plus pauvres reçoivent des aides pour un montant de 360 euros au cours des deux mois précédant l'enquête (dont 260 euros en provenance de leurs parents ou grands-parents).  
 Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France.  
 Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

La part de ménages ayant versé des aides au cours des deux derniers mois augmente régulièrement avec le niveau de vie, d'un tiers à deux tiers. En revanche, les montants d'aides versées sont nettement plus élevés chez les 10 % des ménages les plus aisés que parmi les autres ménages : ils déclarent en moyenne 680 euros d'aide sur les deux derniers mois dont 360 vers leurs enfants ou petits enfants .

**Figure 6 – Part des ménages ayant déclaré recevoir et versé une aide, selon le décile de niveau de vie**



Lecture : en 2017, les 10 % des ménages les plus pauvres sont 14 % à avoir versé une aide sans en recevoir, 19 % à avoir versé et reçu une aide, et 26 % à avoir reçu une aide sans en verser.  
 Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France.  
 Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

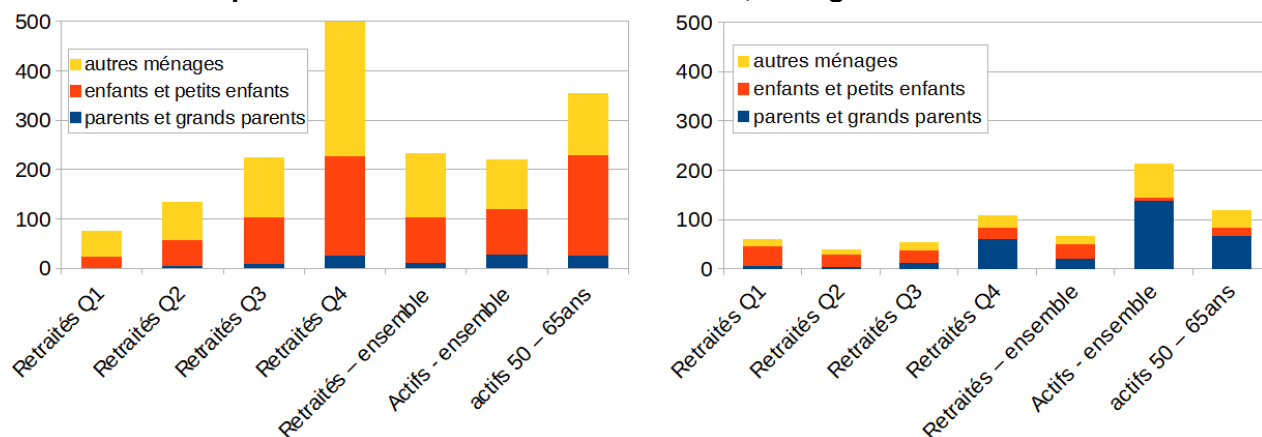


## Les retraités versent plus d'aide que l'ensemble des actifs, mais moins que les actifs de 50 à 65 ans

Les retraités dans leur ensemble versent en moyenne des aides légèrement plus importants que les actifs : 230 euros sur les deux derniers mois, contre 220 euros (*figure 7*). Ils sont également plus nombreux à déclarer verser des aides (44 % contre 37 %). Les actifs âgés de 50-65 ans versent eux plus d'aide (360 euros d'aide versée sur les deux derniers mois en moyenne), et sont plus nombreux à déclarer verser une aide (53 %, *figure 8*). Le montant d'aide versé est d'autant plus important que le ménage se situe dans un quartile de niveau de vie des retraités élevé. Ainsi le 4<sup>e</sup> quartile a versé près de 500 euros d'aide sur les deux derniers mois, et 61 % de ces ménages ont versé une aide.

Les retraités déclarent verser plus d'aide qu'ils n'en reçoivent, ils opèrent donc une redistribution vers les autres catégories de ménages.

**Figure 7 - Montant moyen\* des aides versées (graphique de gauche) et reçues (graphique de droite) en 2017 sur les deux mois précédant l'interrogation, selon le quartile de niveau de vie des retraités, et l'âge des actifs**



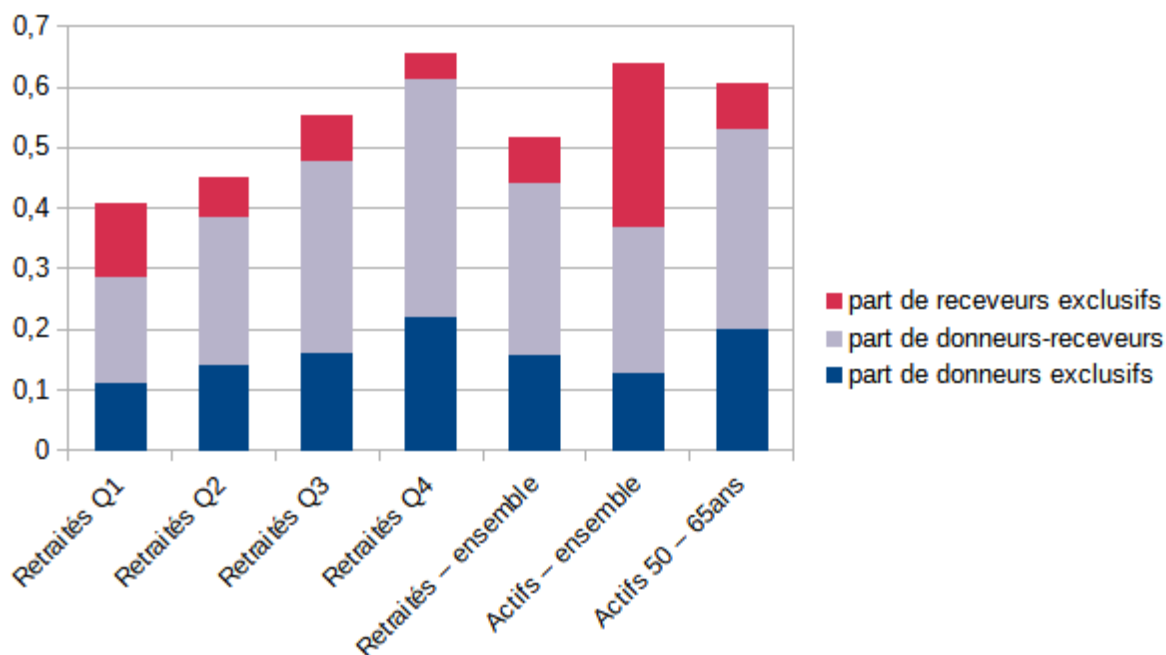
Lecture : en 2017, les 25 % des ménages les plus pauvres parmi les retraités reçoivent des aides pour un montant de 60 euros sur les deux mois précédant l'enquête (dont 40 euros en provenance de leurs enfants ou petits-enfants).  
 Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France.  
 Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

En moyenne, au cours des deux derniers mois, les retraités ont reçu une aide inférieure à celle des actifs (70 euros contre 110 euros), et également des actifs de 50 à 65 ans (120 euros). Ils reçoivent une aide de la part de leurs enfants plus importantes que de leurs parents (30 euros contre 20 euros), alors que les actifs reçoivent une aide plus importante de la part de leurs parents et grands parents (y compris pour la tranche d'âge 50-65 ans). Les retraités les moins aisés reçoivent une aide financière principalement de la part de leurs enfants et petits enfants : 40 euros sur 60 euros d'aides reçues en moyenne sur les deux derniers mois pour le premier quartile de niveau de vie des retraités. A l'inverse, les retraités les plus aisés reçoivent une aide qui provient majoritairement de leurs parents : 60 euros en moyenne sur les 110 euros reçus au cours des deux derniers mois pour le dernier quartile.





**Figure 8 - Part des ménages ayant déclaré recevoir et versé une aide, selon le quartile de niveau de vie des retraités, et l'âge des actifs**



Lecture : en 2017, les 25 % des ménages les plus pauvres parmi les retraités sont 11 % à avoir versé une aide sans en recevoir, 18 % à avoir versé et reçu une aide, et 12 % à avoir reçu une aide sans en verser.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

## SOURCES

L'enquête Budget de famille est réalisée tous les cinq ans environ depuis 1979. Elle fournit une estimation de la consommation moyenne des différents biens et services. L'enquête de 2017 s'est déroulée entre octobre 2016 et octobre 2017 auprès d'un échantillon de 12 000 ménages répondants en France métropolitaine, et 4 900 dans les départements d'outre-mer. Pour Mayotte, l'enquête est décalée d'un an. Seuls les ménages vivant en logement ordinaire sont dans le champ de l'enquête Budget de famille : les personnes vivant en collectivités (foyers, maisons de retraite, prisons, etc.) ne sont pas enquêtées.

L'enquête Budget de famille vise principalement à mesurer des disparités de consommation selon le profil des ménages.

## DÉFINITIONS

Les **aides financières** comprennent les **versements directs d'argent**, occasionnels ou réguliers, hors versements obligatoires (pensions alimentaires) et les **prises en charge de certaines dépenses** (logement, alimentation, vêtements, santé, transports, enseignement, loisirs).

Pour certaines dépenses (vêtements, culture, par exemple, ou même dons en espèces), il est difficile de savoir si elles constituent véritablement une aide ou s'il s'agit de cadeaux. D'autres dépenses (bijoux, parfums, fleurs, plantes, vaisselle, linge de maison, objets de décoration), dont l'achat constitue sans trop d'ambiguïté un cadeau, ont été exclues de l'analyse. Il existe d'autres formes de solidarité qui n'occasionnent aucune dépense directe, comme un hébergement gratuit (2 % des ménages métropolitains en sont bénéficiaires), le prêt d'une voiture (2 % de ménages bénéficiaires) ou encore la garde d'enfants par leurs grands-parents. Ces formes d'aides ne sont pas prises en compte dans l'entraide financière.



Dans cette étude, sauf mention contraire, les moyennes sont calculées sur l'ensemble des ménages, qu'ils soient ou non donateurs ou receveurs. Les taux de donateurs (respectivement de bénéficiaires) et les montants versés par donateur (respectivement reçus par bénéficiaire) sont disponibles dans les données complémentaires associées à la version web de cet Insee première (cf. site insee.fr). Le **niveau de vie d'un ménage** correspond au revenu disponible du ménage par **unité de consommation**. Le revenu disponible est obtenu en déduisant les prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu, taxe d'habitation...) de l'ensemble des ressources du ménage (revenus d'activité, prestations sociales, revenus du patrimoine et pensions alimentaires). Les unités de consommation (UC) sont calculées selon une échelle d'équivalence qui attribue 1UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

La **personne de référence** du ménage est le pourvoyeur principal de ressources. Lorsqu'il y en a plusieurs, il est choisi en fonction de son statut d'activité ou de son âge.

La cheffe du département des ressources et des  
conditions de vie des ménages

Valérie ALBOUY

